



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 23704

Texte de la question

M. Dominique Baert alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'impératif national de santé publique qu'est la prise de conscience de mieux prévenir les maladies cardiovasculaires chez les femmes. C'est bien trop souvent ignoré, mais les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité chez les femmes en France, notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais où la mortalité cardiovasculaire est supérieure de 25 % à la moyenne nationale ! Sait-on que ces maladies tuent huit fois plus que le cancer du sein ? En France, au vu des statistiques actuelles, une femme sur 24 risque de succomber à un cancer du sein, alors qu'une sur 3 va décéder d'une maladie cardiovasculaire. Sur les 147 000 personnes qui décèdent chaque année en France d'une maladie cardiovasculaire, 54 % sont des femmes. Soumises de manière de plus en plus comparable aux hommes à la dégradation de leur hygiène de vie (tabagisme, manque d'activité physique, alimentation déséquilibrée, alcool et stress), les femmes sont moins dépistées, prises en charge plus tardivement, et se remettent plus difficilement d'un accident. Alors que, depuis 10 ans, le nombre d'infarctus du myocarde a diminué chez les hommes, il a augmenté chez les femmes à cause de la multiplication des comportements à risque. Le pourcentage de femmes de moins de 50 ans victimes d'un infarctus a été multiplié par 3 depuis 15 ans ! Les femmes sont ainsi particulièrement exposées, lors des phases-clés de leur vie hormonale, que sont la contraception, la grossesse ou la ménopause, alors même qu'elles sont moins attentives, comme leur médecin d'ailleurs, aux facteurs de risques cardiovasculaires. Elles sont de surcroît plus vulnérables que les hommes à certains facteurs de risque comme le tabac, l'alcool, le diabète et le stress. Pourtant la prise en charge médicale à la fois des risques et des traitements reste médiocre en comparaison de celle de l'homme. Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard ! Il l'interroge donc pour savoir si elle a bien conscience que « le cœur est aussi féminin », et quelles dispositions le Gouvernement pourrait décider d'engager dans un avenir très proche pour faire prendre conscience à toutes les agences régionales de santé et à tous les acteurs de la santé qu'il est indispensable de mettre en œuvre, en liaison aussi avec les autres ministères concernés (travail, sport et vie associative, famille...), une politique nationale intense de prévention rigoureuse des risques cardiovasculaires chez les femmes.

Texte de la réponse

La situation de la mortalité cardio-neurovasculaire en France est globalement favorable avec une baisse importante et régulière de la mortalité cardio-neurovasculaire sur plusieurs décennies, et un taux de mortalité le plus faible d'Europe, avec toutefois un très fort écart entre hommes et femmes, et la persistance d'inégalités sociales ou territoriales. Parmi les signaux préoccupants, figure une augmentation de 12,5 % des hospitalisations pour infarctus du myocarde chez les femmes de moins de 65 ans, sur la période 2000-2009, selon les données publiées par l'Institut de veille sanitaire en 2012. Cette évolution défavorable est à mettre en parallèle avec l'augmentation conjointe du cancer du poumon chez les femmes (+ 5,3 % d'augmentation annuelle entre 2005 et 2012) et reflète, entre autres, les conséquences depuis longtemps annoncées du développement du tabagisme chez les femmes. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes s'est engagée résolument, avec la présentation, en septembre 2014, du plan national de

réduction du tabagisme, dans une nouvelle étape de la lutte contre ce fléau. Les témoignages et conclusions relatives à la santé des femmes rassemblés par les Etats généraux du coeur et consignés dans le livre blanc d'octobre 2014 trouveront leur déclinaison dans la stratégie nationale de santé et le projet de la loi de modernisation de notre système de santé. Cela concerne notamment la promotion de la santé, renforcée dès l'enfance par le parcours éducatif en santé, ainsi que l'organisation territorialisée du parcours de soins conçu pour répondre aux défis des maladies chroniques.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23704

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3669

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3897